

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 19 octobre 2020 à 20H00

L'an deux mil vingt, le 19 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle Jean Fichet sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 12/10/2020.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Fabienne LE BARON, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Patrick POMME.

Etaient absents : Stéphanie CHEVALIER, après présentation du point 1 (procuration à Audrey VAILLIER), Jérôme THOMAS (procuration à Laurent GANIVET), Alexandre LE STRAT (procuration à Alain LE FUR)

Secrétaire de séance : Delphine LE COGUIC

Début de séance à 20h00

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire invite Audrey Peron à se présenter et complète la présentation en stipulant qu'Audrey sera présente en Maire de Séglien les lundis, mardis et 1 mercredi matin sur 2 (semaine impaire)

1-Projet éolien du Houarn

Intervention de M. Manuel GOMA et M. Trémour LE FLOC'H (chef de projet pour la région Bretagne)

La société VALECO, fondée dans les années 90, a implanté son 1^{er} parc éolien en 2001 dans l'Aude. Elle possède à ce jour 175 éoliennes en France et 37 parcs solaires.

C'est la 3^{ème} visite de la société VALECO en conseil municipal de Séglien. Le 1^{er} contact avait été pris en 2017 pour le projet du Houarn. Ensuite une étude environnementale avait été lancée.

En octobre 2018 installation d'un mât de mesure.

En avril 2019 : 1^{er} dépôt des demandes d'autorisations environnementales.

En novembre 2019 : 2^{ème} dépôt des demandes d'autorisations environnementales.

Le projet se situe uniquement sur la commune de Séglien pour une pause de 6 mâts d'une puissance unitaire comprise entre 3 et 3.6 MW et d'un poste de livraison.

L'enquête publique débute le 2 novembre 2020 pour se terminer le 3 décembre 2020.

Madame Anne-Marie CARLIER a été nommée commissaire enquêtrice.

Elle tiendra 4 permanences en Mairie de Séglien :

- Le 2 novembre de 9h00 à 12h00
- Le 14 novembre de 9h00 à 12h00
- Le 27 novembre de 14h00 à 17h00
- Le 3 décembre de 9h00 à 12h00

Le conseil municipal devra émettre un avis sur le projet entre le 2 novembre et le 18 décembre 2020

Janvier 2021 : avis de la commissaire enquêtrice

Printemps 2021 : obtention des autorisations, à savoir que c'est le préfet qui autorise l'exploitation d'un tel projet.

2021-2022 : procédure de raccordement
2023 : Travaux
2024 : Fin des travaux

En cas de recours, le projet peut accuser un retard allant de 3 à 24 mois.

A savoir que pour ce projet la société Valéco investit environ 30 millions d'euros.

Quelles sont les retombées pour la commune de Séglien ?

Outre la taxe foncière sur le bâti, depuis le 1^{er} janvier 2019 la commune perçoit directement 20% de la part IFR (avant cela transitait par l'intercommunalité)

Concrètement pour le parc avec le scénario le plus probable c'est-à-dire 6 éoliennes d'une puissance de 3.6 MW chacune cela représente en recette pour la commune :

- Taxe sur le foncier bâti : 10 700 euros
- IFR : 33 000 euros

Soit un total de 43 700 euros

2- Commission « travaux » - Investissements prévus en 2021.

L. GANIVET explique que les dossiers de demande de subvention doivent être parvenus à Pontivy Communauté au plus tard le 31 octobre, c'est pourquoi nous devons présenter en conseil municipal dès à présent les projets d'investissement pour l'année 2021.

Programme voirie 2021 : la commune de Séglien possède 72 kms de voirie à entretenir. Tous les ans il faut donc faire des choix quant à la réfection des routes.

La commission travaux a donc décidé de retenir des routes hors agglomération : Pen Clénevé-St Laurent (260 ml), Porher Lann Bihan (535 ml), Porher Lann Braz (115ml), Route de Trescouët-Tranchée éolienne (50 ml), Village St Zénon vers la Chapelle (190 ml), Carrefour de Roscaday-Montjoie : du pont jusqu'au carrefour de St Jean-Pludérien (575 ml), Route de Coët En Fao (350 ml).

Pontivy Communauté nous a fait parvenir un estimatif des travaux qui s'élève à 71 508.50€/HT. Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté et souhaite attendre le résultat de l'appel d'offre afin de solliciter la demande de subvention auprès du Département.

Ecole Arc-En-Ciel : les dalles de l'entrée principale, du couloir et de la classe du cycle 2 sont en mauvais état et ont tendance à se décoller. Les luminaires actuels sont beaucoup trop artificiels et ne conviennent donc plus aux enfants.

Changement revêtement de sol dans le hall, le couloir et la classe de cycle 2 : 10 832 € HT

Changement des luminaires : 5 564 € HT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du département à hauteur de 5 738.60 € et le fonds de concours de Pontivy Communauté à hauteur de 5 328.70 €

Travaux salle Jean Fichet : révision totale du système électrique, changement des luminaires et changement de la ventilation pour un montant total de 11 012.00 € HT

Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté pour un montant de 5 506.00 €

Cependant il a été demandé d'essayer de trouver un extracteur d'air moins onéreux que celui présenté dans le devis.

Eglise Notre Dame de Lorette : changement de la porte du porche côté Ouest et intervention en maçonnerie sur la clé de voûte sur le porche d'entrée en pierres, réfection de l'alimentation électrique et éclairage des vitraux. Montant total des travaux : 32 057.97 € HT.

Le conseil municipal sollicite le fonds de concours « restauration du patrimoine » à hauteur de 10 878.99 €

Chapelle de Locmaria : réfection du faîtage et remaniage (partie du toit côté Sud). Montant total des travaux : 3 440 euros HT. Une demande de participation à hauteur de 1670.00 euros au Comité de la Chapelle Locmaria va être faite ainsi qu'une demande de fonds de concours « restauration du patrimoine » auprès de Pontivy Communauté pour un montant de 1 670 euros.

3-Commission « Administration générale – Personnel »

Révision du tableau RIFSEEP (IFSE et CIA) : Le régime indemnitaire RIFSEEP est composé de 2 parties :

- 1 part fixe mensuelle l'IFSE
- 1 part variable le CIA

A savoir que le RIFSEEP remplace tous les autres régimes indemnitaires qui existaient auparavant sur la commune.

Lors de la mise en place dans la commune de Séglien en 2017 la grade d'Adjoint administratif n'avait pas été mentionné dans le tableau, hors la venue d'Audrey PERON à la commune de Séglien nous oblige à mettre à jour ce tableau avec le grade d'Adjoint administratif afin qu'elle puisse bénéficier de ce régime indemnitaire.

L. GANIVET présente le tableau avec les montants à titre informatif.

La commune va saisir le Comité Technique du Centre de gestion. Le dossier passera en commission le 1^{er} décembre 2020 et un avis du Comité sera émis sur ce dossier.

Le Conseil municipal devra ensuite prendre une délibération en conseil municipal pour valider définitivement cette décision.

Renouvellement du contrat pour le logiciel comptabilité/paie : Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Segilog Berger Levrault arrive à échéance et propose le renouvellement pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Segilog pour une rémunération de 7 155€/HT se décomposant en une facturation annuelle de

- 2 385€/HT "Cession du droit d'utilisation"
- 265€/HT "maintenance, formation".

4-Commission « Finances »

L'acquisition d'une armoire réfrigérée et le changement des chaises à la salle Jean Fichet s'avèrent nécessaires. Ces dépenses doivent faire l'objet d'une décision modificative budgétaire. Le principe est de prendre une somme sur un article qui ne sera pas consommé dans sa totalité et de la basculer sur l'article pour lequel la dépense dépasse le montant voté en début d'année. Il est donc proposé :

- Au compte 2315 : - 5 410.00
- Au compte 2188 : + 5 410.00

Les membres du conseil municipal n'émettent aucune objection à cette décision.

5-Dossier « sécurisation du stationnement aux abords de l'école et du complexe sportif »

M. Le Maire rappelle brièvement pourquoi la commune souhaite acquérir une parcelle dans le bourg de Séglien. Cette acquisition permettrait de sécuriser le stationnement aux abords de l'école et du complexe sportif en y créant un parking dédié.

L. GANIVET a reçu en Mairie les 2 propriétaires du terrain. A ce jour aucun acquéreur s'est fait connaître pour ce terrain. Après échange les 2 personnes souhaitent vendre cette parcelle de 2 495 m² au prix de 20 000 euros.

M. Le Maire a fait parvenir aux services instructeurs de pontivy Communauté un mail pour être sûr que la commune ne sera pas dans l'obligation de construire. En effet ce terrain est classé constructible dans la carte communale et le sera toujours au PLUi.

La réponse des service instructeurs est la suivante « le PLUi n'impose aucunement l'obligation de construire des bâtiments sur cette parcelle Il y est possible d'y aménager une aire de stationnement »

M. Le Maire indique également que les frais de notaire incomberont également à la commune.

Les élus sont favorables à l'achat du terrain.

Questions diverses

- Le curage des fossés à Porher Lann a été fait ce jour par l'entreprise Hellec
- L'enrobé sur la départementale traversant le bourg va être refait mi-novembre : de la pancarte Séglien près du cimetière jusqu'au 1^{er} plateau devant la mairie et ensuite du 2^{ème} plateau vers la rue Jean Marie LE FUR.
- En 2021 le Conseil Départemental va purger la RD18 hors agglomération
- Cette année il n'y aura pas de repas des aînés à cause de la Covid-19, la municipalité va distribuer des bons d'achats (2*10 euros) à chaque personne résident sur Séglien et ayant 70 ans et plus. Ces bons d'achat seront à utiliser à la Taverne Séglian ou à l'abattoir de Ker Anna avant le 20 décembre 2020.
- La page Facebook de la commune ne va pas tarder à ouvrir. La photo de chaque conseiller va paraître sur cette page, les personnes qui ne le souhaitent pas peuvent le dire à Audrey Vaillier en charge de la communication.
- L'opération 1 arbre 1 enfant aura lieu en mairie le samedi 14 novembre à 11h00.
- Les travaux au cimetière ont bien avancé, 23 tombes abandonnées ont été enlevées, les travaux sont actuellement suspendus du fait de la Toussaint, en effet les familles arrivent pour nettoyer les tombes ou se recueillir.
- Lors du prochain conseil municipal Marion CHRISTIEN viendra présenter son travail d'inventaire du patrimoine de la commune.
- Les travaux à l'ancienne épicerie (logement occupé par Mme DESACHY) débutent mercredi 21 octobre.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 10 décembre 2020

Levée de séance à 22h20